



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance

Séance du jeudi 22 janvier 2026 19:30 à Salle de la mairie

Quorum : 11

Membres présents :

Alain MEUNIER, Maurice BECK, Stéphane BERLIOZ, Annie-Pierre BRUT, Virginie CAREZ, Olivier COLLION, Sébastien COUTURIER, Françoise CRETINON, Paulette DIGAUD, Jean-Louis FANCHON, Aude HERICHER, Magali LE DIVOUZET, Vincent MALJOURNAL, Christian OGIER, Aline PAROT, Patrick PILLOIX, Isabelle PIOLLAT, Sylvie SCIET, Jean-Paul TOURNIER-FILLON

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Régis BOUVIER

Membres Absents :

Ludovic PRIMAT

Président de séance : Alain MEUNIER

Secrétaire de séance : Christian OGIER

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Désignation du secrétaire de séance	MEUNIER Alain
2	Approbation du PV du 27 Novembre 2025	MEUNIER Alain
3	Point financier	OGIER Christian
4	Point urbanisme	MEUNIER Alain
5	Délibération engagement des 1/4 des dépenses	OGIER Christian
6	Délibération délégation donnée au maire pour accepter les indemnités de sinistre	MEUNIER Alain
7	Délibération tableau des effectifs	FANCHON Jean-Louis
8	Délibération instituant une participation financière pour accueillir les enfants extérieurs au territoire de Bièvre Isère Communauté au centre de loisirs	FANCHON Jean-Louis
9	Délibération temps partiel thérapeutique	FANCHON Jean-Louis
10	Présentation proposition de renouvellement du contrat RGPD	MEUNIER Alain
11	Présentation des rapports eau, assainissement, ordures ménagères et SPANC	MEUNIER Alain
12	Remplacement d'un agent technique	TOURNIER-FILLON Jean-Paul
13	Remise de médaille du travail pour 20 ans de service	MEUNIER Alain
14	Présentation rapport église de Commelle	FANCHON Jean-Louis
15	Evaluation des écoles et remise du kit harcèlement	FANCHON Jean-Louis
16	Questions diverses	

Détails des projets / délibérations :

Désignation du secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h35

Conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal.
Le Conseil Municipal désigne M. OGIER Christian pour remplir cette fonction qui l'accepte.

Approbation du PV du 27 Novembre 2025

Le PV de réunion du 27 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de M. PRIMAT Ludovic

Point financier

Monsieur OGIER Christian annonce les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 536 371.80 €	1 768 443.88 €
Investissement	946 791.55 €	994 918.04 €
Dépenses globales	2 483 163.35 €	
Recettes globales	2 763 361.92 €	
Excédent	693 640.72 €	

Arrivée de Mme Le Divouzet (il est 19h50)

Point urbanisme

Annexe 1

Délibération engagement des 1/4 des dépenses

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses dans la limite de 25 % des recettes et des dépenses du budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette (art. L1612-1 du CGCT)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article et d'ouvrir les crédits suivants :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 733 980 € (hors chapitre 16 : remboursement d'emprunts) pour le budget communal. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 183 495 € soit 25% de 733 980 €

Le conseil ouï le maire en son exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 183 495 €, tels que répartis ci-dessus, soit le quart des crédits ouverts en 2025.

PRECISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026

Délibération délégation donnée au maire pour accepter les indemnités de sinistre

Le Maire de la ville de Porte-des-Bonnevaux,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son alinéa 6,

Vu la délibération en date du 11 Juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son alinéa 5,

Vu la proposition de l'assureur, MMA, pour le dédommagement à la mairie des frais engagés pour le sinistre survenu le 4/05/2025 et concernant le mur de soutènement délimitant la Grange Bellevue et la route départementale,

DECIDE

D'accepter l'indemnité de 36 676.80 € TTC (trente six mille six cent soixante seize euros et quatre vingt centimes) proposée par MMA, 160 Rue Henri Champion – 72030 LE MANS Cédex 9. Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal de la commune, à la section de fonctionnement, chapitre 75 « produits exceptionnels », article 75888 « Autres produits exceptionnels ».

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Délibération tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des évolutions de la commune nouvelle d'actualiser le tableau des emplois à la date du 1^{er} Janvier 2026.

Considérant les tableaux des emplois précédemment adoptés par les Conseils Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

· ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} Janvier 2026, avec ses modifications.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets 2026 et suivants, chapitre 012.

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en h/min	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
					Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (Temps Complet ou en % d'un temps Complet)	Agent
Rédacteur	B	35h00	Secrétaire général de Mairie		Titulaire	Temps Complet	SILVAIN Sandrine
Adj administratif pp 2eme classe	C	31h50	Secrétariat urbanisme-état-civil		Titulaire	90%	GUILLOT-VARET Christel
Agent de Maitrise	C	35h00	Agent entretien espaces verts bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	BRUNET Stéphane
	C		Agent des écoles		Titulaire	90 % annualisé	COUTURIER Nathalie
Adjoint technique 1 ^{er} classe	C	35h00	Agent entretien espaces verts, bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	RAVET Marc
Adjoint technique	C	35h00	Agent entretien espaces verts, bâtiments, voirie		Titulaire	Temps Complet	FRANCE Dominique
	C		Entretien, ménage		CDI	26.23% annualisé	FERRER Sandrine
	C		Entretien, ménage		CDI	Temps Complet annualisé	FRANCOIS Christel
	C		Entretien, ménage, cantine		CDD	45 % annualisé	DUIGOU Jocelybne
	C	12h00	Ménage, entretien		CDD	80.65 % annualisé	GOUBET Cécile
Animatrice territoriale	C		Responsable périscolaire		CDI	Temps Complet annualisé	FRANCOIS Florence
	C		Périscolaire		CDD	78.97 % Annualisé	CADIEU Johanne

ASTEM PP 1ere classe	C		ASTEM		Titulaire	60% annualisé	DUMOULIN Karine
ATSEM	C		ATSEM		CDD	71.88% annualisé	BOUYER Rachel
ATSEM	C		ATSEM		CDD	58.79% annualisé	CAHIER Virginie
ATSEM	C		ATSEM		CDD	91.12 % annualisé	ABEL- COINDOZ Adeline
CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Apprentie	35h00	CAP petite enfance			Temps Complet	BILLARD Maëva

Délibération instituant une participation financière pour accueillir les enfants extérieurs au territoire de Bièvre Isère Communauté au centre de loisirs

La commune de Porte-des-Bonnevaux met à disposition des familles un centre de loisirs "Le Petit Renard", qui est situé sur la commune de Commelle à Porte-des-Bonnevaux. Cette offre de service étant payante, il est demandé à ce qu'un reste à payer soit mis en place pour les enfants venant d'une commune extérieure au territoire de Bièvre Isère Communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle tarification pour les enfants extérieurs au territoire de Bièvre Isère Communauté accueillis au centre de loisirs "Le petit renard";

Considérant que cette mise à disposition et cette nouvelle tarification feront l'objet d'une convention entre chaque mairie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

AUTORISE le Maire à rédiger et à signer les conventions

Délibération temps partiel thérapeutique

Point annulé

Présentation proposition de renouvellement du contrat RGPD

Monsieur le Maire fait lecture du devis concernant le renouvellement de la mission sur le RGPD. Cette mission a une durée de 1 an. Les missions du DPO (Délégué à la Protection des Données) sont :

- informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les salariés
- contrôler le respect du droit en matière de protection des données personnelles,
- coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL)
- faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle (CNIL).

Le total de la mission est de 270 € TTC par trimestre.

Présentation des rapports eau, assainissement, ordures ménagères et SPANC

Annexe 2, 3, 4, 5 et 6

Remplacement d'un agent technique

Monsieur TOURNIER-FILLON Jean-Paul informe l'assemblée que M. FRANCE Dominique, agent technique titulaire, sera hospitalisé pour une intervention chirurgicale. La durée prévisionnelle de son absence est évaluée à 3 mois. Suite à cela, il a prévu de recevoir deux personnes dans les semaines à venir pour des entretiens. D'ici à 2027, deux agents technique pourront prétendre à la retraite.

Il peut également être pertinent de faire intervenir une entreprise pour des interventions ponctuelles.

Remise de médaille du travail pour 20 ans de service

Monsieur le Maire et le conseil municipal invitent le personnel le Vendredi 30 Janvier à 18h30 pour la présentation des voeux autour d'une galette. Il en sera suivi la remise de médaille du travail pour 20 ans de service à M. RAVET Marc, agent technique.

Présentation rapport église de Commelle

Monseigneur FANCHON Jean-Louis présente le rapport sur les analyse du relevé des fissures du 26 Novembre 2025.

Annexe 7 et 8.

Evaluation des écoles et remise du kit harcèlement

Monsieur le Maire informe que le 27 Janvier aura lieu une évaluation de chacune des écoles par un inspecteur et deux autres agents. Cette évaluation se déroule tous les 5 ans. Il s'agit de construire le projet d'école avec les élus. La rencontre se fera en deux temps, le matin pour l'école de Commelle et l'après-midi pour l'école de Nantoin.

A cette occasion, le Rotary Club local qui mène une action de mécénat par un don, à une cinquantaine d'écoles, remettra un kit sous forme de jeu pour lutter contre le harcèlement scolaire dans les deux écoles.

Questions diverses

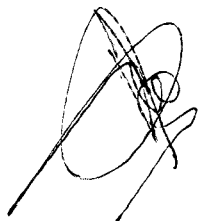
- Monsieur TOURNIER-FILLON Jean-Paul demande aux référents voirie de faire un état des chemins pour lancer la consultation sur le renforcement des voiries communales.

- Monsieur Beck, remet deux cartons de miel offert par l'apiculteur de Nantoin qui loue les terrains communaux pour installer ses ruches.


Prochaine réunion le Mardi 24 Février à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

Le Secrétaire de séance,
Christian OGIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Ogier', with a large, sweeping initial 'C'.

Fait à PORTE-DES-BONNEVAUX,
Le 23/02/2026 ,
Alain MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Meunier', with a long, sweeping initial 'A'.

